



Commission Tourisme et Thermalisme N°3 du 2 mars 2021 – 9h30.

Compte-rendu et Annexes.

Sous les présidences de M. Jean-Luc BOUCHARINC, Vice-Président en charge du Tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature, de M. Philippe MATHIEU, représentant Mme Céline CHARRIAUD, Vice-Président chargé de la dynamique économique, et en présence de M. Guy CLAVILIER, Membre du bureau exécutif délégué au Projet Grand Site de France sur la vallée de la Truyère, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Tourisme et Thermalisme ».

Les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 23 février 2021, l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de la Stratégie touristique du Massif de l'Aubrac 2021-2023 ;
- Présentation de la Stratégie touristique 2020-2025 du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- Poursuite du travail d'écriture des orientations stratégiques du Projet de territoire – Volet touristique ;
- Information sur les dossiers en cours ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Pour les services de Saint-Flour Communauté, étaient présents :

- Florent MARJOU, Chef du service Sports et activités de pleine nature ;
- Angélique VIALA, Chargée de développement touristique.

Excusé.e.s :

- Madame Christine BACHELLERIE ;
- Madame Magalie CASTANIER ;
- Monsieur René PELISSIER ;
- Monsieur Michel POUDEVIGNE (suppléant de Monsieur René PELISSIER).

Secrétaire de séance : Blandine RIGAL.

1. PRESENTATION DES STRATEGIES TOURISTIQUES DES PARCS NATURELS REGIONAUX PRESENTS SUR SAINT FLOUR COMMUNAUTE.

Sur les 53 communes de Saint Flour Communauté, 23 se situent sur un périmètre PNR (13 sur le PNR Aubrac et 10 sur le PNR des Volcans d'Auvergne).

PRESENTATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU MASSIF DE L'AUBRAC 2021-2023

Intervention de Mme Karine LAGARDE, Chargée de mission Développement territorial au PNR de l'Aubrac.

La stratégie touristique opérationnelle de l'Aubrac a été élaborée non pas à l'échelle du Parc mais bien à l'échelle du Massif. Un groupe projet d'une vingtaine de personnes (professionnels du tourisme, communautés de communes, offices de tourisme, PNR, etc.) a élaboré collectivement des propositions pour définir des objectifs atteignables et mesurables, via un plan d'actions sur 3 ans.

Voir présentation + document stratégique intégral en ANNEXES 2-A et 2-B.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE 2020-2025 DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (PNRVA):

Intervention de Mme Eve ALCAÏDE, référente Cantal pour la Direction Marketing territorial et Dynamiques économiques durables au PNR des Volcans d'Auvergne.

Le PNR des Volcans d'Auvergne existant depuis 1977, plusieurs générations de stratégies touristiques ont déjà été élaborées et mises en œuvre. La stratégie 2020-2025 tient donc compte de l'évaluation des précédentes, notamment de la nécessité de centrer l'action sur des objectifs prioritaires pour gagner en efficacité. Elle est le fruit d'un travail collectif d'élaboration, mené en 2019.

Voir présentation + document stratégique intégral + synthèse en ANNEXES 3-A, 3-B et 3-C.

ECHANGES A L'ISSUE DES PRESENTATIONS :

- Il est souligné qu'il n'est pas toujours évident de savoir si l'on se situe sur un PNR ou non, la signalétique étant rare et peu visible (petits panneaux). Cela peut s'expliquer par le fait que la publicité est règlementairement contrainte sur le périmètre des PNR. Cette remarque est vérifiée également sur le PNR des Volcans d'Auvergne, où beaucoup d'habitants ne connaissent pas ou connaissent mal le périmètre et les actions du Parc, malgré plus de 40 ans d'existence.
- Il est proposé de mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation des enfants aux actions des PNR, via les écoles et centres de loisirs notamment, pour toucher également les familles et les inciter à aller plus loin dans la découverte des initiatives mises en place dans les parcs (exemple : visite de la Maison de l'Aubrac).
- En termes de stratégie touristique, il serait intéressant de développer davantage les pratiques dites « expérientielles », où les visiteurs ne sont pas réduits à des fonctions de consommation, mais participent à la vie du territoire (« consom'acteurs »). Cela valoriserait la contribution des habitants et autres acteurs locaux, et correspondrait à la quête de sens des séjours touristiques de plus en plus prégnante (exemple : chantiers participatifs, etc.).
- Il est également proposé de mettre en valeur les pratiques agricoles durables (exemple : exploitations engageant leurs prairies dans des contrats Natura 2000). Le PNR des Volcans d'Auvergne indique qu'un travail est en cours pour valoriser les « acteurs du changement ».
- Sur la façon dont les PNR travaillent avec les socio-professionnels, il est indiqué côté PNRVA que l'identification des partenaires parmi les socio-professionnels correspond en général aux adhérents de réseaux déjà structurés (exemple : Agriculture Biologique). Le PNR Aubrac travaille avec des ambassadeurs et relais du PNR, et les accompagne dans des démarches de progrès.

Les intervenantes sont remerciées pour la présentation des stratégies touristique sur l'Aubrac et sur le PNRVA, dont les membres de la commission pourront s'inspirer pour l'écriture des orientations stratégique du volet tourisme du projet de territoire.

2. POURSUITE DU TRAVAIL D'ECRITURE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE – VOLET TOURISTIQUE

Les membres de la commission reformulent, complètent, modifient les objectifs stratégiques définis lors de la première réunion de la commission tourisme, et les déclinent en orientations spécifiques. L'objectif est d'arriver à une version aboutie de la phase orientations stratégiques pour une présentation en Conférence des maires le 19/03/2021, la conférence des Maires étant l'instance de gouvernance compétente.

La proposition suivante se fonde :

- Sur la définition d'objectifs dits « géographiques » (3.1 à 3.4) qui concernent les sites identifiés comme « produits d'appels », « locomotives » du territoire. L'objectif est de consolider, développer et

pérenniser l'attractivité touristique de ces sites, tout en veillant à la préservation de leurs richesses environnementales et patrimoniales, pour en faire les portes d'entrée du territoire, ce pour quoi les visiteurs viendraient sur Saint Flour Communauté en premier lieu.

- Sur la définition d'objectifs dits « thématiques » (3.5 à 3.9), qui maillent l'ensemble du territoire. Ces objectifs concourent à compléter l'offre touristique, à caractériser l'identité du territoire, et à définir les valeurs et atouts sur lesquels fonder la stratégie de développement touristique.
- Enfin l'objectif 3.10 porte sur l'organisation touristique du territoire, et le déploiement d'outils nécessaires au pilotage d'une stratégie ambitieuse.

AXE 3 : UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, FONDÉE SUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES EXCEPTIONNELLES, ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ECO-RESPONSABLE.

OBJECTIF 3.1: PRÉSERVER, VALORISER ET DÉVELOPPER LA VALLÉE DE LA TRUYÈRE, SITE EMBLEMATIQUE DU TERRITOIRE, DANS UNE OPTIQUE D'EXCELLENCE PAYSAGÈRE, ENVIRONNEMENTALE ET TOURISTIQUE.

- **Restaurer, protéger et valoriser activement les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et culturelles du site ;**
- **Faire connaître la Truyère cantalienne dans son ensemble, notamment grâce à la notoriété du Viaduc de Garabit, et organiser l'accueil et l'information du public sur la vallée ;**
- **Favoriser les retombées économiques auprès des entreprises et acteurs locaux, en développant un tourisme expérientiel et éco-responsable ;**
- **Mener des actions partenariales de préservation, valorisation et développement d'envergure, coordonnées, partagées et pérennes, pour à terme engager le site dans des démarches de reconnaissance nationale et internationale.**

OBJECTIF 3.2: VALORISER ET DÉVELOPPER LES ZONES NORDIQUES DE PRAT DE BOUC ET SAINT URClZE, AUTOUR D'UN MODÈLE PÉRENNE AXÉ SUR UNE OFFRE « MONTAGNE 4 SAISONS »

- **Conforter l'activité nordique à Prat de Bouc et diversifier l'offre d'activités de pleine nature, autour d'un modèle pérenne axé sur une offre « Montagne 4 saisons » ;**
- **Valoriser les sites du Ché, de Paulhac et de Cézens, en diversifiant l'offre d'activités de pleine nature, autour d'un modèle pérenne axé sur une offre « Montagne 4 saisons » ;**
- **Soutenir et permettre l'évolution du pôle nordique de Saint-Urcize, autour d'un modèle pérenne axé sur une offre « Montagne 4 saisons » ;**
- **Valoriser l'image d'un territoire Montagne 4 saisons, vivant, habité, et récréatif.**

OBJECTIF 3.3: FAVORISER L'ÉVOLUTION ET LA MISE EN VALEUR DE LA STATION THERMALE DE CHAUDES AIGUES.

- **Qualifier l'accueil et mettre en valeur les espaces publics via la valorisation de la thématique EAU, via une signalétique qualitative et des zones de stationnement adaptées ;**

- **Se distinguer dans le réseau « Route des villes d’eaux du Massif Central » grâce à un positionnement rural et nature ;**
- **Proposer une offre de mobilité qualitative de Chaudes-Aigues vers les autres sites touristiques du territoire, à destination notamment d’un public ne disposant pas de moyen de transport individuel.**

OBJECTIF 3.4: AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE SAINT FLOUR EN TANT QUE CARREFOUR TOURISTIQUE, CULTUREL ET PATRIMONIAL.

- **Valoriser et qualifier les activités et équipements de loisirs (sportifs, culturels, etc.) et l’offre de services présents à Saint Flour dans l’offre touristique ;**
- **Renforcer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, tout au long de l’année et pour l’ensemble des usagers, à la fois sur le pôle urbain, et pour les interactions entre Saint Flour et les autres sites touristiques du territoire ;**
- **Valoriser la richesse architecturale du Site Patrimonial Remarquable et Clunisien de Saint Flour ;**
- **Renforcer l’attractivité du centre-ville en mettant en œuvre une action complète et combinée de tous les leviers qui permettront d’améliorer la qualité de vie des habitants, l’offre commerciale et de services, l’accueil des visiteurs, et de valoriser le patrimoine (Cf. objectif 1.4).**

OBJECTIF 3.5: S’APPUYER SUR LES VALEURS ET L’IMAGE DE MARQUE DE L’AUBRAC ET DES VOLCANS D’AUVERGNE POUR PROMOUVOIR UN TOURISME ECO-RESPONSABLE, ET GENERER DES RETOMBÉES LOCALES DURABLES ET GEOGRAPHIQUEMENT EQUILIBRÉES.

- **Favoriser l’itinérance entre vallées, plateaux et massifs, dans le respect des habitants, de leurs usages et de l’environnement ;**
- **Proposer des produits de « dépaysement de proximité », éco-responsables, axés sur les thématiques nature et culture, correspondant au besoin de la population locale de découverte de son environnement ;**
- **Travailler sur la fierté du « vivre ici » pour faire des habitants les premiers ambassadeurs du territoire ;**
- **Proposer une offre de tourisme expérientiel, où le visiteur participe à la vie locale, a accès à des « micro-aventures d’immersion » permettant d’appréhender de manière singulière la découverte du territoire ;**
- **Préciser et mettre à profit en termes de promotion territoriale le positionnement de Saint Flour Communauté au croisement des deux images emblématiques de l’Aubrac et des Volcans d’Auvergne.**

OBJECTIF 3.6: ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITES TOURISTIQUES.

- **Encourager et développer l’intermodalité des transports et les transports collectifs pour desservir l’accès aux différents sites touristiques du territoire et sites de pratiques sportives et de pleine nature ;**

- **Favoriser des modes de déplacement doux, notamment le vélo, et accompagner les usagers au changement vers des pratiques de mobilité plus durables (communication, animation, produits touristiques) ;**
- **Clarifier l'offre de mobilité existante et harmoniser l'information aux usagers ;**
- **Optimiser l'offre existante et renforcer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, au long de l'année et pour l'ensemble des usagers.**

OBJECTIF 3.7: DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, EXPERIENTIELLE, DIVERSIFIEE, QUALITATIVE ET DISTINCTIVE.

- **Proposer une offre d'activités de pleine nature permettant d'associer sport et découverte du patrimoine naturel, patrimonial et/ou culturel ;**
- **Renforcer l'offre touristique par la création d'activités de pleine nature innovantes ou faiblement présentes sur le territoire ;**
- **Améliorer l'accueil et les services sur les sites de pratique des activités de pleine nature ;**
- **Développer des offres écotouristiques thématiques sur les « spots » nature emblématiques des territoires ;**
- **Favoriser l'itinérance et optimiser le maillage de l'ensemble du territoire en offre de randonnée (pédestre, vélo, équestre...).**

OBJECTIF 3.8: PRESERVER ET VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX ET ACTIVITES CONTRIBUANT A RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE.

- **Développer un tourisme respectueux du vivant et qui favorise le partage, dans les sites aux paysages caractéristiques de l'identité volcanique du territoire : Plateaux volcaniques, Vallées glaciaires, etc. ;**
- **Valoriser l'atout EAU, en favorisant les cheminements au fil de l'eau (cascades, narses, lacs), vecteurs de ressourcement ;**
- **Valoriser l'identité agricole du territoire via la promotion des filières, productions et savoir-faire locaux ;**
- **Faire connaître et valoriser les talents artisanaux et artistiques du territoire.**

OBJECTIF 3.9: ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACTIVITES ET D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MISANT SUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.

- **Accompagner les démarches et encourager le développement d'hébergements et de services éco-responsables qualitatifs, dans un souci d'optimisation du rapport qualité prix ;**
- **Encourager le développement d'hébergements à proximité des itinéraires et sites de pratiques d'activités de pleine nature ;**
- **Privilégier les aménagements sobres, intégrés, peu impactants sur les sites paysagers remarquables.**

OBJECTIF 3.10: STRUCTURER L'ORGANISATION TOURISTIQUE TERRITORIALE, ET DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION-PROMOTION TERRITORIALE AMBITIEUSE.

- **Accompagner les communes classées Communes touristiques et Stations classées de tourisme dans les démarches contribuant à renouveler le classement ;**
- **Organiser et qualifier l'accueil des camping-cars à l'échelle intercommunale ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication au service de l'attractivité territoriale, complémentaire à l'existant, distinctive, innovante et qualitative ;**
- **Mettre en cohérence la signalétique touristique du territoire avec le niveau d'excellence touristique visé.**

3. QUESTIONS DIVERSES :

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Copie de la feuille d'émergence.
- Annexe 2-A : Présentation de la stratégie touristique de l'Aubrac.
- Annexe 2-B : Document intégral stratégie touristique de l'Aubrac.
- Annexe 3-A : Présentation de la stratégie touristique du PNRVA.
- Annexe 3-B : Document intégral de la stratégie touristique du PNRVA.
- Annexe 3-C : Synthèse de la stratégie touristique du PNRVA (distribué en réunion).

Prochaine commission : Mardi 23 mars à 9h30, Salle des conférences du Village d'entreprises. (date prévisionnelle, une convocation avec la date définitive vous sera transmise dans les délais impartis).

Fait à Saint-Flour le 11 mars 2021,

Le Vice-Président aux Tourisme,
thermalisme et activités de pleine nature,

Jean-Luc BOUCHARINC



La secrétaire de séance,

Blandine RIGAL

